

En ce qui concerne l'autre question que j'ai soulevée la semaine dernière, au sujet de l'actuel programme de stabilisation des entreprises de naissance pour cette année, c'est-à-dire pour 1977, je voudrais savoir quand seront annoncées les modalités relatives aux versements prévus? J'espère que le secrétaire parlementaire dispose maintenant de plus amples renseignements. Tous les éleveurs et vendeurs de veaux du Canada ont hâte, j'en suis persuadé, de connaître les détails de ce programme. Fera-t-il l'objet d'un communiqué spécial, avant la fin de l'année? L'année dernière, naturellement, les détails de la politique fédérale de soutien aux éleveurs de bovins n'ont été annoncés que vers la fin du mois de janvier. Nous espérons que cela sera fait un peu plus tôt cette année. De plus, pourrait-il nous dire s'il pense que l'on versera quand même des subventions étant donné qu'à cause de la hausse du prix des veaux il puisse effectivement ne pas y avoir de versements au titre du programme de naissance dans le cadre du programme de stabilisation de cette année.

[Français]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je voudrais répondre à la question posée par le député de Medicine Hat (M. Hargrave) et se rapportant aux importations de viandes au Canada pour l'année 1978. Comme le député le sait déjà, le gouvernement a accordé son aide à l'industrie du bœuf, étant donné que nous avons maintenu la stabilité des importations du bœuf et du veau depuis quelques années. Je crois donc que les problèmes se rapportant au commerce du bœuf sont surmontés depuis les dernières années.

Comme le ministre l'a dit à la Chambre pendant le discours du trône, si cela est nécessaire, il sera autorisé par le gouvernement à présenter une loi concernant l'importation des viandes avec l'assurance de la collaboration de l'opposition. Le gouvernement prendra bientôt une décision au sujet des quotas d'importation du bœuf et du veau, soit après une consultation avec les autres pays exportateurs traditionnels; le gouvernement annoncera publiquement cette décision.

Nous prévoyons que les quotas pour 1978 seront approximativement les mêmes que ceux de 1977. Nous avons quelques raisons pour conserver les quotas au même niveau que ceux de 1977: Les États-Unis, selon leur loi intitulée «Importations des viandes», augmenteront leurs quotas pour une quantité minimale sans effet secondaire sur les exportations de la viande du Canada. De plus, la consommation des viandes du Canada en 1978 restera probablement au même niveau ou peut-être inférieure à celle de 1977. Il sera donc nécessaire de maintenir les exportations du bœuf du Canada aux États-Unis en 1978. Le gouvernement est au courant de la situation se rapportant aux problèmes de l'industrie canadienne du bœuf et il est disposé à prendre les mesures nécessaires pour aider à cette industrie très importante pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, au sujet du programme de naissances de veaux et de vaches, la réglementation relative aux subventions dans le domaine des viandes pour les veaux et vaches sera probablement annoncée en décembre prochain.

Alors il m'a fait plaisir, au nom du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), de répondre à la question très importante que le

Ajournement

député de Medicine Hat nous a posée, et j'espère avoir répondu à sa question.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD DE RÉCIPROCITÉ RELATIF AUX PENSIONS AVEC LE ROYAUME-UNI—DEMANDE DE RAPPORT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question vendredi dernier concernant la conclusion avec le Royaume-Uni d'un accord de réciprocité en matière de pensions. J'ai posé ma question au premier ministre (M. Trudeau) et c'est l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui m'a répondu à titre de ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social ce jour-là.

J'ai posé la question car j'avais reçu un communiqué la veille. Il n'émanait pas du bureau du premier ministre car il ne s'agissait que d'un simple communiqué à entête en caractères rouges, les communiqués vraiment importants portant des caractères dorés. Il contenait le point de vue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{le} Bégin) sur les répercussions de la signature d'un traité d'accord de réciprocité avec l'Italie. J'aimerais citer ce qui suit:

● (1812)

Le ministre a souligné que le Canada et l'Italie doivent s'entendre sur les détails des modalités de son administration avant que l'accord n'entre en vigueur. Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social entreprendront bientôt de concert avec leurs homologues italiens la mise au point de ces modalités...

Le 18 novembre 1977, j'ai posé la question suivante au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social: Y a-t-il eu des progrès au sujet de la signature d'un accord semblable avec le Royaume-Uni...

On m'a entre autre, répondu ce qui suit:

... que les négociations avec l'Angleterre, les États-Unis et la France se poursuivent, et qu'il y a des rencontres entre les fonctionnaires.

Quelle différence y a-t-il entre ce qui se passe au Royaume-Uni et en Italie? Dans les deux cas les fonctionnaires se rencontrent et c'est à peu près tout. La réponse donnée par le ministre à la Chambre est à peu près la même que le communiqué de presse: «Nous n'avons pas beaucoup.»

Tous ceux que cette question intéressent se demandent quelle méthode on devrait prendre au juste pour mettre cet accord en vigueur. L'adoption du bill a pris un an et demi, et nous étions persuadés qu'il entrerait très bientôt en vigueur. Il n'était pas question d'un traité à ce moment-là. Nous apprenons maintenant ce qui se passe par l'entremise des organes d'information. Les événements dont les organes d'information nous parlent n'ont pas de valeur en eux-mêmes mais nous en sommes informés grâce à la présence des médias.

Ce traité a été signé par le président d'Italie et le premier ministre du Canada (M. Trudeau), et tout ce qui en est résulté c'est que nous en sommes exactement au même point vis-à-vis du Royaume-Uni. C'est un jeu auquel les politiciens se livrent pour entourer de publicité une visite stérile à tout autre point de vue. Quand l'accord conclu avec l'Italie entrera en vigueur, le Canada devra faire face à certaines difficultés.

J'aimerais citer le communiqué de presse du bureau du premier ministre où on peut lire ce qui suit:

11. Q. Quand l'accord canado-italien entrera-t-il en vigueur?